

Cette notice vous présente toutes les nouveautés et améliorations de cette nouvelle version.

Nous vous rappelons la nécessité de procéder à des sauvegardes régulières de chacun de vos dossiers. Avant toute procédure de mise à jour, il est impératif de vous assurer de l'existence de sauvegardes récentes, de tous vos dossiers et de lancer une sauvegarde complémentaire avant d'installer la mise à jour.

## Sommaire

I. Révision Comptable .....	1
A. Assistant "intérêts de comptes courants" .....	1

# I. Révision Comptable

## A.Assistant "intérêts de comptes courants"

Mise à jour des taux d'intérêts de comptes courants jusqu'en mai 2023

« Si traditionnellement le taux maximal des intérêts des comptes courant était revu trimestriellement, il a été décidé que, à partir du 1er février 2023 et pour une durée de 6 mois, les taux seraient révisés mensuellement lors de la révision du taux de l'usure (arrêté du 26 janvier 2023, JO du 27, texte 63). Les délais de parution des changements de taux ne nous permettent plus d'assurer leur mise à jour. L'écran « Taux maximum déductibles (IAA) » vous permettra de faire cette mise à jour »